



CO-OP PATRON II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Co-Op Patron II
N° De Code du Produit: 33661
Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Herbicide
Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
945, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7
www.ipco.ca
Entrée en vigueur : 19/02/2020

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200):
Liquides inflammables : Catégorie 2
Corrosif/irritant pour la peau : Catégorie 2
Cancérogénicité : Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répété : Catégorie 2
Danger par aspiration : Catégorie 1

Pictogrammes :



Mot de signalisation : Danger
Mentions de danger : Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. Si sur la peau: laver abondamment à l'eau savon, de l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette).
NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 19/02/2020

PCP#33661

Page 1 de 8

persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse, Brouillard d'eau. pour l'extinction. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Autres dangers: Pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë inconnue: N'est pas applicable

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	59.6-59.9%
Cléthodime	99129-21-2	26.4%
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	<5.8707%
Anionic/nonionic surfactant blend	Secret de commerce	2.46%
Naphtalène	91-20-3	1.0381-1.0831%

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

Général :	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Si inhalé :	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
Contact avec la peau :	Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
Contact oculaire :	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Ingestion :	PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Principaux symptômes et effets, ai jus et différés :	Risque avéré d'effets graves pour les organes. L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Brouillard d'eau.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/02/2020

PCP#33661

Page 2 de 8

Agents d'extinction non appropriés :	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, qui risque de disperser et d'étendre l'incendie.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :	Liquide combustible. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Aucune réaction dangereuse connue.
Conseils aux pompiers :	<u>Mesures de précaution contre l'incendie</u> : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. <u>Instructions de lutte contre l'incendie</u> : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. <u>Protection en cas d'incendie</u> : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Pour les non-secouristes:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter des gants appropriés. caoutchouc. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Eloigner le personnel superflu. Éliminer toutes les sources d'ignition.
Pour les secouristes:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter une tenue de protection caoutchoutée avec protection anti-projections. rubber. Lunettes anti- éclaboussures ou des lunettes de sécurité. érer la zone. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
Référence à d'autres rubriques :	Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Tenir à l'écart Sources d'inflammation.. Ne pas fumer. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :	Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Sources de chaleur. Bases fortes. Acides forts. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Matières incompatibles. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :	Herbicide.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/02/2020

PCP#33661

Page 3 de 8

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

Nom chimique	ACGIH	OSHA
Co-Op Patron II	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Cléthodime (99129-21-2)	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	STEL: 10 mg/m ³	PEL: 5mg/m ³
Naphtalène (91-20-3)	TWA: 52mg/m ³ TWA: 10ppm STEL: 79mg/m ³ STEL: 15ppm Remarque: (Eff hématologique; URT & eye irr; Peau; A3 (Cancérogène confirmé pour les animaux, pertinence inconnue pour l'homme) qui peuvent ne pas être pertinents pour l'exposition des travailleurs. Les études épidémiologiques disponibles ne confirment pas un risque accru de cancer chez les humains exposés.)	PEL: 50 mg/m ³ PEL: 10ppm
1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	TWA: 123mg/m ³ TWA: 25ppm	N'est pas applicable
Anionic/nonionic surfactant blend (Secret de commerce)	N'est pas applicable	N'est pas applicable

Mesures d'ingénierie appropriés :

Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Eviter toute fuite et utiliser un appareillage spécial, fermé complètement. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Équipement de protection individuelle :

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains :

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. caoutchouc. des gants de protection.

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables.

Protection des voies respiratoires :

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide transparent
État physique:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif :	Pas de donnée disponible
pH :	4,11 (solution à 1 % @ 25 °C)
Point de Fusion /fourchette :	Pas de donnée disponible

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/02/2020

PCP#33661

Page 4 de 8

Point de congélation	Pas de donnée disponible
Point d'ébullition	Pas de donnée disponible
Point d'éclair	62,8 °C Closed Cup
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de donnée disponible
Limites explosives	Pas de donnée disponible
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	can react vigorously with oxidizers.
Pression de vapeur	Pas de donnée disponible
Densité relative	Pas de donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Pas de donnée disponible
Masse volumique	0,96 g/ml @ 20 °C
Solubilité	insoluble dans l'eau. Soluble in hydrocarbon solvents.
Log Pow	Pas de donnée disponible
Log Kow	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Pas de donnée disponible
Température de décomposition	Pas de donnée disponible
Viscosité	2,05 cP @ 25°C
Viscosité, cinématique	2,096 cSt (calculated)
Viscosité, dynamique	6 mPa.s @ 25 °C

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique :	Liquide combustible. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses:	Polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter :	Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.
Matières incompatibles :	Bases fortes. Acides forts.
Produits de Décomposition Dangereux :	Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Toxic chlorine compounds.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.
Toxicité aiguë:	Non classé

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Co-Op Patron II	Rat : 2,92 g/kg (femelle) 3,61 g/kg (mâle)	Lapin : >5 g/kg	Rat : >5,4 mg/L/4h

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/02/2020

PCP#33661

Page 5 de 8

Cléthodime (99129-21-2)	Rat : 1360 (1360- 1630) mg/kg	Rat : >5000 mg/kg Lapin : >5000 mg/kg	Rat : 3,9 mg/L/4h
Naphtha (petroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	Rat : >5000 mg/kg	Lapin : >2000 mg/kg	Rat : >5,28 mg/L/4h
Naphtalène (91-20- 3)	Rat: 490 mg/kg	Lapin: 20 g/kg	Rat: >340 mg/m ³ 1h
1,2,4- triméthylbenzène (95-63-6)	Rat: 3415 mg/kg	Rat: 3440 mg/kg	Rat:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une irritation oculaire. (Irritant par application oculaire chez le lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé (Négatif. Souris)
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Susceptible de provoquer le cancer. (Naphtalène (91-20-3) : 2B - Cancérogène possible pour l'humain. Programme national de toxicologie (PNT), état 3 - raisonnablement susceptible d'être cancérogène pour l'homme.)
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets après inhalation :	L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.
Symptômes/effets après contact avec la peau :	Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire :	Provoque une irritation oculaire.
Symptômes/effets après ingestion :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Nom chimique	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les Daphnie	Toxicité pour les autres organismes aquatiques
Cléthodime (99129-21-2)	CL50: > 33 mg/l Lepomis macrochirus (Bluegill) - 96 hr 83.3% purity	CE50: 20,2 mg/L	ErC50: 11,4 mg/L Green Algae

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 19/02/2020

PCP#33661

Page 6 de 8

Naphtalène 91-20-3	Poisson 1: CE50: > 0,91 (0,91 - 2,82) mg/l Oncornhynchus mykiss Poisson 2: CL50: > 1 (1 - 6,5) mg/l Pimpephales promelas	CE50 : >= 1,96 mg/l	CE50 autres organismes aquatiques :33mg/L LOEC (aigu) : 3,2 mg/L NOEC (aigu) : 1,8 mg/L
1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	CL50 : 7,72 mg/L	Pas de donnée disponible	CL50 autres organismes aquatiques : 3,6 mg/L CE50 autres organismes aquatiques : 2,356 mg/L

Persistence et dégradation : Non rapidement dégradable. Biodégradation : 39%

Bioaccumulation : Naphtalène 91-20-3 : BCF Poisson 1 : >= 427 (427 - 1158)

Mobilité dans le sol : Migre vers le sol.

Autres effets néfastes : Effet sur le réchauffement global: Pas d'effet connu avec ce produit.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT:

Non-bulk (≤ 119 gallons): Non réglementé.

Bulk (>119 but <960 gallons): NA1993 Liquide combustible, n.o.s. (Heavy aromatic naphtha solvent), 3, III

RQ Bulk (≥960 gallons): NA1993 Liquide combustible, n.o.s. (Heavy aromatic naphtha solvent), 3, III, RQ(Naphtalène)

ERG: 128

TDG: Non réglementé.

IMDG (Transport maritime): Classe(s) de danger pour le transport (IMDG): Non applicable. Polluant marin: Non

IATA (Transport aérien): Classe(s) de danger pour le transport (IATA): Non applicable. Polluant marin: Non

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/02/2020

PCP#33661

Page 7 de 8

Nom chimique	No. CAS	Valeurs de poids %
Naphtalène - 91-20-3	91-20-3	1,0381-1,0831%
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	<5,8707%

Cléthodime (99129-21-2)	EPA TSCA Regulatory Flag : Exempté du TSCA règlement en vertu du paragraphe FIFRA 3 (2) (B) (ii) lorsqu'il est utilisé en tant que pesticide.
Naphtha (petroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis
Naphtalène - 91-20-3	Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis. CERCLA RQ :100 lb Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger :Delayed (chronic) health hazard Immediate (acute) health hazard
1,2,4- triméthylben zène (95-63- 6)	Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

CANADA

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Cléthodime (99129-21-2)	Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) d'inventaire.
Naphtha (petroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Naphtalène - 91-20-3	Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
1,2,4- triméthylben zène (95-63- 6)	Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA : Danger pour la santé : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.
Danger d'incendie : 2 - Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant qu'ils puissent prendre feu.
Réactivité : 1 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables mais qui peuvent devenir instables à des températures et pressions élevées.

Date de révision : 19/02/2020

Avis : Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :19/02/2020

PCP#33661

Page 8 de 8